

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE ET
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par les présentes donné que le Conseil municipal de la Ville de Gaspé, à sa séance ordinaire tenue le 20 avril 2026, a adopté par résolution le projet de règlement suivant et qu'il tiendra une assemblée publique de consultation en la salle de l'hôtel de ville, le lundi 4 mai 2026, à 19 h.

Projet de règlement 1170-12-08 :

Le règlement projeté amende le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme 1170-12 en :

- Remplaçant le chapitre **3 DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AUX PERMIS ET CERTIFICATS**
- Modifiant l'article **5.1 NECESSITE DU PERMIS DE CONSTRUCTION** du chapitre **5 PERMIS DE CONSTRUCTION** en supprimant l'avant dernier alinéa et ajoutant un huitième et neuvième point
- Ajoutant un chapitre **6.1 DÉCLARATION DE TRAVAUX**
- Modifiant le titre du chapitre **7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS**
- Ajoutant un article **7.10 DÉCLARATION DE TRAVAUX** au chapitre **7 TARIF DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Au cours de cette assemblée, le Maire, ou un autre membre du Conseil désigné par lui, expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

De plus, ce projet de règlement fera également l'objet d'une **consultation écrite** qui se tiendra du **23 avril au 1^{er} mai 2026** inclusivement. Pendant cette période, nous invitons toute personne intéressée à transmettre par écrit des questions, des observations ou des commentaires, au plus tard le vendredi 1^{er} mai, de la façon suivante :

- En les transmettant ou en les remettant directement au bureau des services juridiques et du greffe situé à l'hôtel de ville au 25, rue de l'Hôtel-de-Ville, Gaspé, Québec, G4X 2A5;
- Par courriel au isabelle.vezina@ville.gaspe.qc.ca

Le projet de règlement ainsi qu'une capsule vidéo expliquant brièvement ce projet sont disponibles sur le site internet de la ville dans le document joint au présent avis.

Toute personne qui a des questions relativement à ce projet de règlement peut également communiquer directement avec le Service de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement au (418) 368-2104, poste 8530, ou au urbanisme@ville.gaspe.qc.ca

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau de la greffière à l'hôtel de ville.

Fait et donné à Gaspé, ce 23 avril 2026.

Isabelle Vézina,
Directrice des services juridiques et greffière